

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.06.01**

Date de convocation : 18 octobre 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un  
Le 2 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**ELECTRIFICATION**  
**Versement de fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Pour faire suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

**Albaret Sainte Marie**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Abords Hôtel Rocher Blanc	4 844.19 €	Participation du SDEE	3 229.46 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	1 614.73 €
<b>Total</b>	<b>4 844.19 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 844.19 €</b>

### Bédouès Cocurès

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Chapelle-Gomes à Bédouès (soit 104 mètres)	18 891.55 €	Participation du SDEE	17 811.55 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 4x20€)	1 080.00 €
<b>Total</b>	<b>18 891.55 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 891.55 €</b>

### Brenoux

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS le Lac	12 765.13 €	Participation du SDEE	8 510.09 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	4 255.04 €
<b>Total</b>	<b>12 765.13 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 765.13 €</b>

  

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordonné le Lac	6 833.40 €	Participation du SDEE	4 555.60 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	2 277.80 €
<b>Total</b>	<b>6 833.40 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 833.40 €</b>

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception des décomptes définitifs des entreprises, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

### Brenoux (suite)

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS STEP (soit 75 mètres)	4 244.86 €	Participation du SDEE	3 244.86 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension <100ml)	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>4 244.86 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 244.86 €</b>

### Chanac

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS les Ayguières	51 612.83 €	Participation du SDEE	47 609.53 €
		Fonds de concours de la commune (40% des travaux génie civil Sécurisation)	4 003.30 €
<b>Total</b>	<b>51 612.83 €</b>	<b>Total</b>	<b>51 612.83 €</b>

  

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 3 parcelles artisanales ZA Gallon (soit 172 mètres)	19 899.74 €	Participation du SDEE	17 459.74 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 72x20€)	2 440.00 €
<b>Total</b>	<b>19 899.74 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 899.74 €</b>

### Châteauneuf de Randon

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS lotissement communal Lou Prat	15 211.90 €	Participation du SDEE	12 042.75 €
		Fonds de concours de la commune (25% du montant HT)	3 169.15 €
<b>Total</b>	<b>15 211.90 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 211.90 €</b>

### Laubert

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir du bourg (soit 143 mètres)	17 485.26 €	Participation du SDEE	15 625.26 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 43x20€)	1 860.00 €
<b>Total</b>	<b>17 485.26 €</b>	<b>Total</b>	<b>17 485.26 €</b>

### Monts de Randon

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS lotissement communal route d'Estables Rieutort de Randon	17 282.87 €	Participation du SDEE	13 682.27 €
		Fonds de concours de la commune <i>(25% du montant HT)</i>	3 600.60 €
<b>Total</b>	<b>17 282.87 €</b>	<b>Total</b>	<b>17 282.87 €</b>

### Peyre en Aubrac

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS lotissement communal La Chapelle à la Pinede /Chaze de Peyre	18 232.66 €	Participation du SDEE	14 434.19 €
		Fonds de concours de la commune <i>(25% du montant HT)</i>	3 798.47 €
<b>Total</b>	<b>18 232.66 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 232.66 €</b>

### Rimeize

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Hermet-Court à Mazeirac (soit 45 mètres)	6 401.27 €	Participation du SDEE	5 401.27 €
		Fonds de concours de la commune <i>(forfait extension &lt;100ml)</i>	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>6 401.27 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 401.27 €</b>

### Saint-Chély d'Apcher

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Julien-Lantuejoul à Herbouze (soit 60 mètres)	6 123.50 €	Participation du SDEE	5 123.50 €
		Fonds de concours de la commune <i>(forfait extension &lt;100ml)</i>	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>6 123.50 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 123.50 €</b>

### CC Gorges Causses Cévennes

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS du réservoir de Malpertus Touron Commune de Cassagnas	8 927.80 €	Participation du SDEE	4 463.90 €
		Fonds de concours de la communauté des communes <i>(60% du montant HT)</i>	4 463.90 €
<b>Total</b>	<b>8 927.80 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 927.80 €</b>

Monsieur le Président expose :

Pour faire suite à la nouvelle réglementation concernant les concours financiers du SDEE applicable conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 27 février 2021,

Les fonds de concours sollicités n'ayant fait l'objet d'aucune délibération de la part des communes, ces derniers doivent être repris et s'établissent désormais selon les plans de financement suivants :

### Cassagnas

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence HERISSON au bourg (soit 150 mètres)	7 515.95 €	Participation du SDEE	5 515.95 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 50mlx20€)	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>7 515.95 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 515.95 €</b>

**Ventalon en Cévennes**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence DAUTRY au Ranc (soit 221 mètres)	29 559.72 €	Participation du SDEE	26 139.72 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 121mlx20€)	3 420.00 €
<b>Total</b>	<b>29 559.72 €</b>	<b>Total</b>	<b>29 559.72 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**ADOpte** la proposition de son Président ;

**DEMANDE** le versement des fonds de concours tels que définis ci-avant.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20211102-20210601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.